

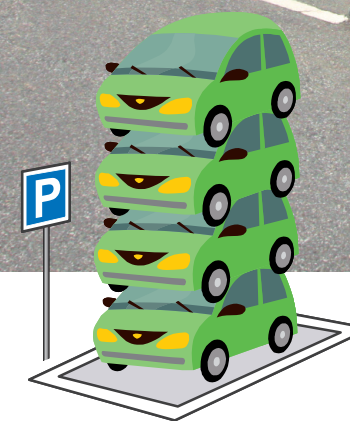
## INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Toutes les places sont gratuites mais désormais limitées dans le temps (2h00 ou 3h00 selon les zones). Le disque est donc nécessaire et la flèche doit être placée sur le trait qui suit celui de l'heure d'arrivée effective (entre 07h00 et 19h00).
- ▶ Deux parkings autorisent le stationnement durant 10h00 (disque également nécessaire) : Les Poujes et la Tour Lombarde.
- ▶ Le stationnement n'est pas limité dans le temps en soirée et durant la nuit entre 19h00 et 7h00 ainsi que le dimanche et les jours fériés, à l'exception des parkings des Fougères et du Ch. de la Chapelle à Châteauneuf ainsi qu'au Ch. du Baudet à Erde.
- ▶ Le formulaire de demande de vignette se trouve sur notre site internet : [www.conthey.ch/vignette](http://www.conthey.ch/vignette).
- ▶ Les vignettes habitant sont attribuées par la Police municipale.
- ▶ Une vignette habitant n'assure pas la disponibilité d'une place ni n'est affectée à une place précise; elle est rattachée à un logement (possibilité d'avoir une vignette par ménage avec au maximum deux numéros d'immatriculation).
- ▶ La vignette habitant est attribuée, sous certaines conditions, en fonction du quartier d'habitation (périmètre clairement défini).
- ▶ Pour le confort des utilisateurs, dans chaque secteur ou parking, le nombre de vignettes habitant est limité.
- ▶ La Police municipale procédera aux contrôles de parcage et dénoncera tout contrevenant.

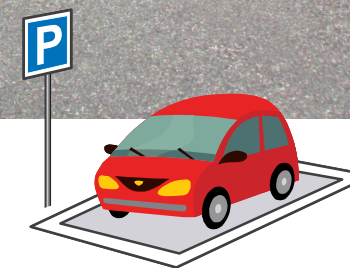


## CONCEPT DE STATIONNEMENT

### *Pour des villages accueillants et dynamiques*



QUATRE USAGERS ONT  
STATIONNÉ 1H



UN USAGER A  
STATIONNÉ 4H



### Informations

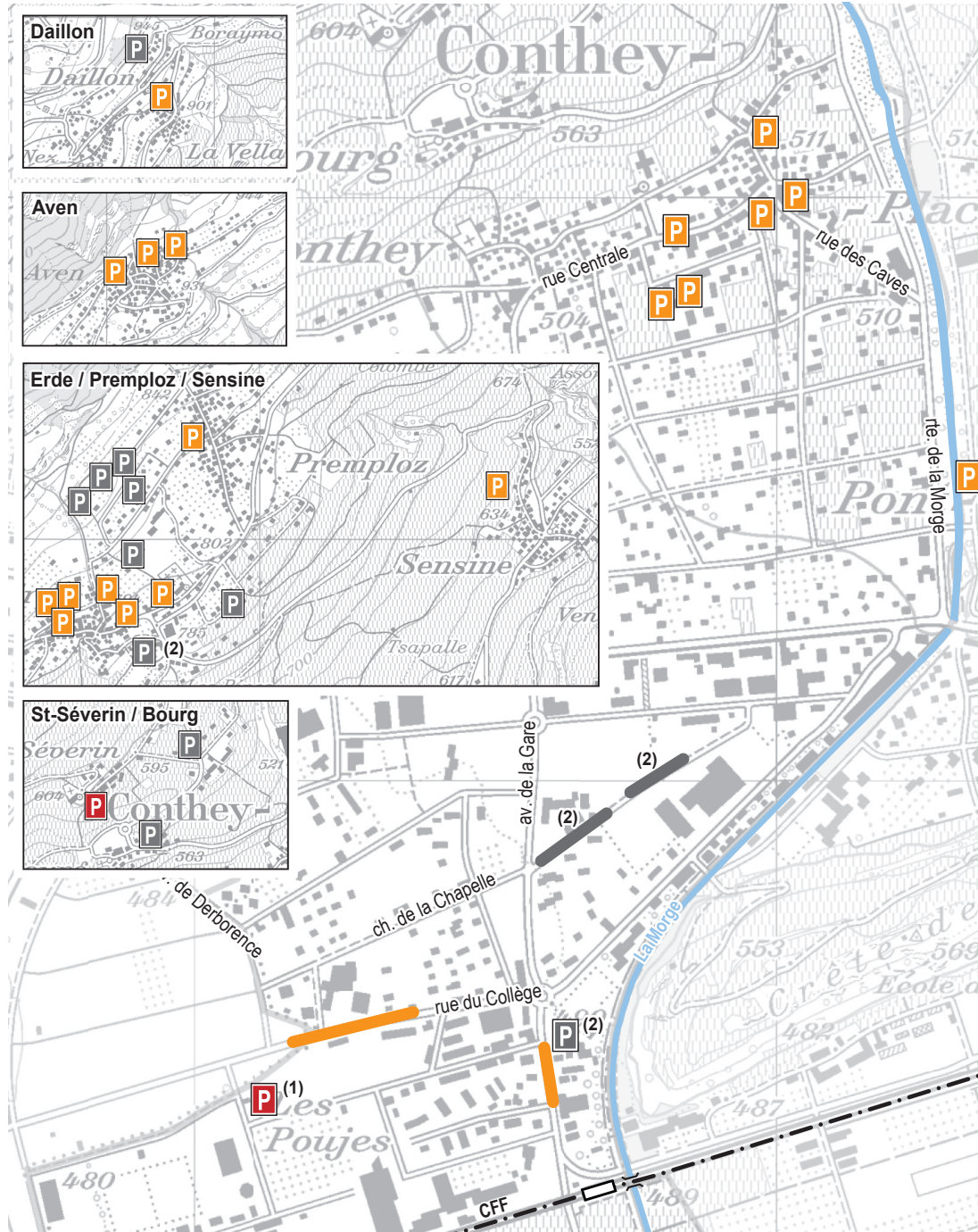
Commune de Conthey  
Police municipale  
Route des Peupliers 8  
1964 Conthey  
Tél. : +41 (0)27 345 45 42  
Fax : +41 (0)27 345 45 43  
[police@conthey.ch](mailto:police@conthey.ch)

### Les objectifs du Conseil municipal de Conthey :

- ▶ offrir un nombre suffisant de places publiques pour maintenir l'attractivité des villages
- ▶ garantir la disponibilité de ces places en priorité aux clients et visiteurs
- ▶ offrir des solutions de stationnement pour les habitants, également sur domaine public



## DURÉES DE STATIONNEMENT



- ▶ Stationnement gratuit dans les quartiers d'habitation et centres de villages mais limité à 2h00 (disque).
- ▶ Stationnement gratuit pour les équipements publics mais limité à 3h00 (disque).
- ▶ Deux parkings limités à 10h00 (7h00 à 19h00) : Les Poujes et la Tour Lombarde.
- ▶ Les règles de "gestion de nuit" s'appliquent également au dimanche en journée et aux jours fériés.



### Stationnement de jour du lundi au samedi y.c. (7h00-19h00)

	Quartier d'habitation et centre de village	gratuit, max. 2h
	Équipements publics	gratuit, max. 3h
	Périphérie proche	gratuit, max. 10h

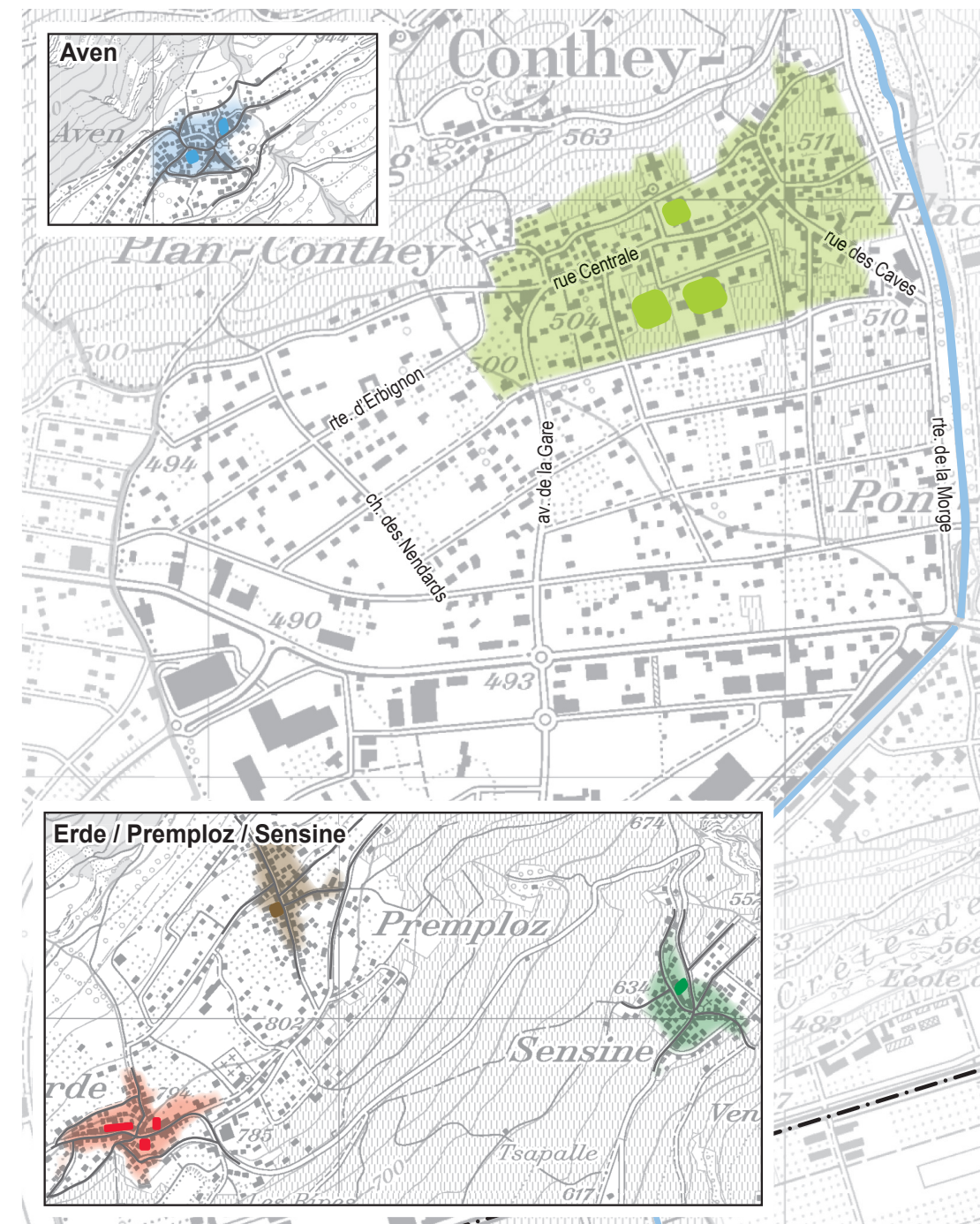
### Stationnement de nuit (19h00-7h00)

	gratuit, sans limite de temps
	gratuit, sans limite de temps
	gratuit, sans limite de temps

(1) Offre stationnement "à cheval" sur les territoires communaux de Conthey et de Vétroz

(2) Le parking des Fougères, le parking du Ch. de la Chapelle à Châteauneuf Conthey ainsi que le parking Ch. du Baudet à Erde sont limités à 3h également la nuit (24h/24h) et le dimanche/jours fériés (7j/7j)

## ZONES DE STATIONNEMENT AVEC VIGNETTES



- ▶ Vignettes permettant un stationnement illimité dans les zones indiquées (voir plan).
- ▶ Vignettes exclusivement destinées aux habitants.
- ▶ Tarifs semestriels (6 mois) ou annuels (12 mois).



### Vignette habitant 150.-/6 mois (semestriel) ; 300.-/12 mois (annuel)

	Plan-Conthey (zone 1)		Erde (zone 3)		Aven (zone 5)
	Sensine (zone 2)		Premploz (zone 4)		